

Venez en déchèterie et repartez avec du BROYAT !

Au cours de l'année **2021**, le Syndicat organise des périodes de broyage des déchets verts dans les déchèteries de son territoire. Vous avez ensuite la possibilité de récupérer gratuitement du broyat de végétaux.

À noter dans votre agenda :

2019	Déchèterie Verneil le Chétif	Déchèterie Château du Loir	Déchèterie Le Lude	Déchèterie Oizé
Janv.				
Févr.			Broyage tous les mercredis du	
Mars			24 février au 24 mars	
Avril	Broyage tous les jeudis du 1 ^{er} au 29 avril			
Mai				
Juin				
Juil.				
Août				
Sept.			Broyage tous les mercredis du	
Oct.			29 septembre au 27 octobre	
Nov.	Broyage tous les jeudis du 04			
Déc.	novembre au 02 décembre			

Pour récupérer le broyat, pensez à
venir avec une remorque bâchée,
des bacs, des sacs ...



Quelques infos en +

En 2019, plus de 5 150 tonnes de déchets verts ont été apportées dans les 4 déchèteries desservant 35 communes (32 du territoire du Syndicat Mixte du Val de Loir plus Cérans-foulletourte, la Fontaine-st-Martin et Oizé).

Ces tonnages peuvent être réduits en suivant les conseils de cette plaquette !

En broyant vos végétaux, vous limitez vos apports à la déchèterie, vous gagnez du temps, du carburant et la collectivité limite les volumes et les coûts de traitement.

Petit rappel réglementaire ...

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit de brûler les déchets. Le brûlage est polluant et générateur de nuisances. Préférez le compostage et le paillage, ils sont bien mieux adaptés à la composition des déchets verts !

Contactez-nous pour plus d'informations

Syndicat Mixte du Val de Loir

www.syndicatvaldeloir.fr

Tel : 02 43 94 86 50

Mail : contact@syndicatvaldeloir.fr



Vos déchets verts,

des trésors pour votre jardin !



Suivez le guide !



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets



1 Le broyage

Le broyage consiste à **réduire sous forme de copeaux les déchets verts** issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux sont utilisables ensuite pour le compostage et le paillage. La taille des copeaux varie en fonction du type de broyeur. Le broyage permet une **réduction de 6 fois** le volume de départ.



Conseils pratiques !

Si vous avez une **petite quantité de branchages de faible section** (diamètre inférieur à 1cm), il est souvent plus rapide de les broyer avec une tondeuse. Étalez les branchages sur la pelouse (les feuilles également), passez lentement sur celles-ci avec votre tondeuse et récupérez le broyat dans le panier.

Si vous avez une **grande quantité de branchages de forte section** (diamètre supérieur à 1 cm), il est judicieux d'utiliser un matériel adapté. Dans ce cas, rassemblez vos déchets à broyer et louez un broyeur pour une demi-journée par exemple. Vous pouvez également acheter un broyeur en veillant à l'utiliser assez souvent pour le rentabiliser.

PENSEZ-Y ! Le Syndicat met en place dans l'année des périodes de broyage des déchets verts en déchèterie. Vous pouvez assister au broyage et récupérer du broyat gratuitement. (les dates sont communiquées dans cette brochure)

2 Le paillage

Le paillage est une technique qui consiste à **recouvrir le sol** d'une couche de matériaux appelée **paillis pour le nourrir et le protéger**.



Les avantages du paillage !

- Le sol reste **humide** (les arrosages sont ainsi limités)
- Le sol et les racines sont **protégés du froid** l'hiver
- Les **mauvaises herbes ne prolifèrent pas** (pas besoin de désherbants)
- Les **insectes utiles sont abrités et protégés**
- Le sol s'**enrichit** grâce à la décomposition de la matière organique apporté
- La **température du sol reste constante** et favorise le développement des micro-organismes

Comment faire ?

Les copeaux de bois, l'écorce de pin et le gazon sont autant de matériaux que vous pouvez utiliser.

- *Enlevez les mauvaises herbes*
- *Décompactez la terre et épandez un peu de compost en surface*
- *Nivelez le sol*
- *Épandez le paillage en une couche épaisse d'environ 5cm sans recouvrir le collet des plantes*
- *Humidifiez le paillis*
- *Rajoutez régulièrement quelques centimètres de paillis*

Utilisez le broyat de déchets verts mis à disposition dans les déchèteries !

Plus d'informations sur www.syndicatvaldeloir.fr .

3 Le compostage

Le compostage permet de transformer ses déchets de jardin et de cuisine **en une ressource naturelle comparable au terreau**, le compost. Vous pourrez l'utiliser sur votre pelouse, au pied des arbres ou des haies pour apporter des éléments nutritifs et enrichir votre sol.



Le broyat de végétaux, un apport essentiel à votre compost !

En ajoutant du broyat de déchets verts à votre compost, vous apportez des **éléments carbonés, secs et structurants** qui faciliteront le compostage des déchets de cuisine.

Alternez les matériaux carbonés et secs (fleurs fanées, feuilles mortes, broyat de déchets verts...) et les matériaux azotés et humides (déchets de cuisine, tontes de pelouse, déchets du potager...). N'utilisez pas de broyat de thuyas ni de résineux.

Le syndicat du Val de Loir vous propose :

- * un composteur de 345 L pour 20€
- * un composteur de 830 L pour 40€

Renseignements au 02 43 94 86 50.

